Les commissions APAML 2009 - Changements et Nouveautés

Soumis par Orlane Moratinos
29-09-2008
Dernière mise à jour : 09-03-2010

Voici une brève présentation des différentes commissions de l'APAML en 2009. Pour plus d'informations sur l'une d'entre elles (description détaillée, objectifs, prochaine rencontre...) vous pouvez cliquer sur le lien correspondant à la commission qui vous intéresse dans le menu déroulant situé à gauche de la page.
- Commission Exercice Libéral Cette commission travaille sur l’ensemble des services libéraux proposés par les psychologues. Les thèmes de travail retenus à ce jour tournent autour de l'évolution de la demande ; des thérapies brèves ; du titre de psychothérapeute et des effets de l'article 52 ; de la pluralité de l'offre constituée par les psychologues ; de l'éthique.

- Commission Exercice en Institution
Cette commission rassemble les psychologues travaillant en institution désireux de réfléchir sur la place du psychologue au sein de celles-ci et sur leur pratique. Quelle place pour le psychologue? Qu'incarne-t-il? Que défend-il?
- Commission Internet Cette commission a pour vocation d'offrir aux adhérents un site vivant leur permettant d'être informés de la vie de l'association et de l'actualité dans le domaine de la psychologie dans le Maine-et-Loire.

Désormais, la commission Internet a une nouvelle mission, celle de gérer l'annuaire des psychologues en Maine-et-Loire, jusqu'alors assurée par la commission Annuaire. Ces deux commissions ont fusionné afin de proposer aux adhérents non plus une version papier modifiée tous les ans (ou plus) mais une version en ligne mise à jour en temps réel. Ainsi, l'annuaire en ligne permettra de mettre à disposition de tous les adresses actualisées des psychologues du Maine et Loire. Le chantier est en cours, nous vous remercions donc de votre compréhension quant aux changements qui seront occasionnés et aux éventuelles et ponctuelles difficultés à consulter l'annuaire.

- Commission psychothérapie Cette commission qui constituait un groupe de travail permanent sur la question de la psychothérapie, au-delà de l’actualité législative en cours, en lien avec les réalités professionnelles rencontrées sur le terrain (relations avec les « usagers », les employeurs, les autres professionnels, les questions financières, la question de la formation à la psychothérapie, etc.)est suspendue. Elle sera remplacée par une cellule de veille qui nous informera directement sur le site de l'actualité de la question et qui pourra intervenir selon la demande sur les commissions désireuses de travailler la question de la psychothérapie.